



Dictionnaire des théâtres du monde

Location

Formule qui permet au spectateur de réserver sa place. La location peut s'effectuer au théâtre même, où elle est ouverte un certain nombre de jours avant la représentation (deux semaines en général, mais dans le cas d'un gros succès, ce délai peut être allongé). Comme beaucoup de gens ne peuvent pas venir faire queue au guichet, la plupart des théâtres ont mis en place des systèmes de location par correspondance, par téléphone, par Minitel, par l'intermédiaire de relais dans les collectivités (associations, comités d'entreprise). Le problème est d'éviter les demandes inconséquentes, aussi la réservation n'est-elle effective que lorsqu'elle est confirmée par l'envoi du paiement. Les places restant disponibles à la clôture de la location sont mises en vente au bureau, c'est-à-dire à la caisse ouverte pour l'entrée immédiate. Lorsque toutes les places ont été vendues par abonnement ou en location on joue à bureaux fermés .

Prime de location

Elle était perçue en sus du prix de la place louée et constituait la rémunération de la locationnaire. [Copeau](#) avait aboli cette pratique au [Vieux-Colombier](#), dès 1913, et [Vilar](#) l'avait imité au [TNP](#). Elle n'a disparu dans l'ensemble des théâtres qu'avec l'obligation d'assurer le salaire minimum aux préposées.

Rédacteur(s)

[G. GOUBERT](#)

Éditions Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)
Zone(s) géographique(s) : France

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-location>